

LE MOT DU MAIRE

Je tiens à vous informer de l'arrêt temporaire des travaux sur le chantier Jean Raynal, en raison de l'intervention de l'INRAP, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Cette décision, bien que perturbante pour la bonne marche de notre projet, a été prise dans le respect de la réglementation et des valeurs qui nous unissent : la préservation du patrimoine historique et culturel.

Une équipe d'archéologues intervient depuis le 2 avril pour effectuer des sondages qui pourraient mettre en évidence des éléments témoignant de la présence d'activités humaines anciennes sur ce site.

Lors de l'avancement des fouilles, nous saurons si l'on trouve des vestiges intéressants, dans ce cas il faudra affouiller davantage et la durée de ces recherches sera plus aléatoire.

Il est important de rappeler que ces fouilles font partie d'un processus rigoureux et méthodique, visant à protéger les vestiges et à les analyser dans leur contexte.

Nous faisons tout notre possible pour accélérer ce processus tout en garantissant la sécurité et l'intégrité des découvertes.

En raison de ces travaux la circulation et le stationnement sont interdits rue du Pré de Ban et sur le parking du stade depuis le 27 mars 2025.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre patience pendant cette période d'investigation.

Sachez que nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces recherches, et nous vous assurons que les travaux reprendront dès que possible, dans le respect des normes archéologiques et des engagements que nous avons pris.

ACCESSIBILITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE



Après le monte-personnes, mis en service en 2022, nous souhaitons rendre la mairie parfaitement accessible à tous.

La porte d'origine, en bois, s'ouvrait vers l'extérieur et de ce fait empêchait une personne à mobilité réduite d'ouvrir le vantail facilement.

Une porte coulissante automatique a donc été posée pour résoudre ce problème. Nous essayons toujours de faciliter l'accès à nos services pour l'ensemble de nos administrés, en tenant compte des difficultés de chacun.

MISE EN SECURITÉ DE LA COMMUNE EN CAS D'INCENDIE



Le problème de l'eau étant une source d'inquiétude dans notre région, nous demandons toujours à la population d'être économe.

Notre préoccupation est d'autant plus grande quand des incendies se déclarent et que les pompiers (Service Départemental d'Incendie et de Secours) doivent intervenir.

Dans beaucoup de cas, l'eau potable, si précieuse, est utilisée. Pour pallier à cette aberration la commune souhaitait mettre de l'eau brute à disposition des pompiers.

Après plusieurs discussions entre le SDIS, la mairie, le directeur et le président de la cave coopérative de Roujan, il a été décidé de mettre à disposition des pompiers une cuve de 505 m³ non utilisée par nos coopérateurs.

Une convention a été signée entre les différentes parties.

Cette décision permettra peut-être de sauver des vies et les biens de nos administrés, nous mettons tout en œuvre afin d'assurer leur sécurité.

Le samedi 15 mars, de nombreux camions de différents centres de pompiers ont traversé notre village.

Grâce à la vidange de la piscine de Bédarieux, ils sont venus remplir la cuve de 505 m³ qui est maintenant fonctionnelle.

Nous remercions chaleureusement le SDIS qui a pris en charge tous les frais de remplissage, les responsables de notre cave coopérative et la commune de Bédarieux, qui nous a fourni l'eau de vidange de sa piscine.

C'est en mutualisant nos efforts que nous avançons.



CONTENEURS INDIVIDUELS



Plusieurs familles sont venues en mairie pour signaler que des bacs de déchets restaient sur place, aux points de collecte du SICTOM, toute la semaine.

Nous comprenons la gêne odorante et visuelle que cela occasionne quand ces conteneurs se trouvent sous vos fenêtres ! Ayant plusieurs fois averti les personnes enfreignant les instructions données, nous sommes obligés de franchir une étape et d'être plus sévères.

Le jeudi 13 mars, un agent du SICTOM, deux élus et la police municipale, ont récupéré les bacs, les ont ramenés à leur propriétaire et ont donné une lettre d'avertissement qui informait les contrevenants qu'à la prochaine infraction une amende de 35 € serait appliquée automatiquement.

Malheureusement certains administrés ne semblent pas coopératifs, car le jeudi 20 mars des poubelles sont encore restées

sur place. Les agents techniques les ont emportées aux ateliers.

Ces personnes qui n'ont plus leur bac doivent se rapprocher de la police municipale pour les récupérer, le SICTOM ne leur en délivrera pas un nouveau.

Nous rappelons une fois de plus que **le bac d'ordures ménagères est relevé le lundi matin et le bac du tri sélectif le mercredi matin**, donc à partir du jeudi aucune poubelle ne doit se trouver sur les points de collecte. Il suffit de respecter les consignes ainsi que ses voisins pour éviter l'amende forfaitaire.

RÉUNION DE QUARTIER



Le 28 mars les élus ont organisé la 4^e réunion de quartier à la salle du Peuple. Cette fois encore nous avons apprécié le nombre élevé de participants pour débattre, échanger et expliquer.

Nous constatons que chaque quartier a des demandes bien précises et différentes.

La cinquième réunion concernant **le centre ancien et une partie du cœur du village aura lieu le vendredi 18 avril 2025, à 18 h 00 à la salle du Peuple.**

Les administrés concernés sont avisés par un flyer agrafé à la présente lettre.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BUDGET PRIMITIF 2025

En 2024 nous avons encore maîtrisé les dépenses communales sans avoir augmenté les taxes locales, comme nous nous y étions engagés.

La situation financière de la commune va nous permettre de financer les gros projets d'investissements que nous avons prévus :

L'aménagement de l'Espace Jean Raynal, bien sûr, mais aussi la création d'un Accueil de Loisirs Périscolaire à l'école Lucie Aubrac, la création d'un 3^e cimetière et d'un parking qui desservira les 3 cimetières communaux, et la poursuite des investissements liés aux bâtiments et aux services communaux, la voirie, ...

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	2 271 009 €	1 719 385 €
	Invest	450 715 €	828 384 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	2 382 958 €	0 €
	Invest	344 458 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		5 449 142 €	2 547 769 €
Résultat de clôture de l'exercice		2 901 373 €	
RàR reportés en 2025	Invest	107 000 €	288 500 €
Totaux cumulés		5 556 142 €	2 836 269 €
Résultat financier définitif		2 719 873 €	

 Capacité de désendettement **2.25 ans**
 Autofinancement net de la collectivité **430 036€**

Et pour 2025 le maintien du taux des taxes locales :

	Taux	Produit
 Taxe Foncière Bati	36.43%	1 096 907 €
 Taxe Foncière Non-Bati	69.75%	94 930 €
 Taxe Hab Rés Secondaire	10.22%	70 661 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT-MONTS



Rappel d'informations sur les aides proposées par la CCAM :

Une aide pour l'achat de **Vélo à Assistance Electrique**, reconduite en 2025. L'aide à

l'achat de VAE, en fonction des revenus, est cumulable avec les autres aides actuellement disponibles (Etat, Région, ...).



Depuis janvier 2024, une aide pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie. Cette aide est reconduite en 2025. Ces aides sont réservées aux personnes résidant sur le territoire des Avant-Monts.



Les dossiers et les modalités sont consultables et à télécharger sur le site des Avant-Monts, rubrique Environnement et mobilité.

DÉMARCHES EN LIGNE



La commune de Roujan propose à ses administrés d'effectuer certaines démarches administratives sur le site internet www.service-public.fr.

Vous pouvez ainsi :

- Demander votre inscription sur les listes électorales ;
- Procéder à votre recensement citoyen obligatoire ;
- Déclarer un changement d'adresse ;
- Demander un acte d'état civil établi par la commune ;
- Déposer un dossier de PACS ;
- Déclarer l'ouverture de votre chantier dans le cadre d'un permis de construire.

Pour cela il vous faudra créer un compte personnel sur le site internet et être en capacité de scanner les pièces justificatives demandées le cas échéant.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour poursuivre notre engagement économique et écologique, nous avons fait intervenir Hérault Énergies pour remplacer les ampoules énergivores de l'éclairage public.

Malheureusement leur prestataire a eu la désagréable surprise de constater que les nouvelles ampoules ne supportaient pas l'humidité et se grillaient.

C'est pour cette raison qu'un grand nombre de lampadaires ne fonctionnent plus.

Nous nous excusons de ce désagrément, mais sachez que tout est mis en œuvre par Hérault Énergies pour régler ce problème.

ÉTAT CIVIL

M. le Maire et le Conseil municipal ont le plaisir de faire part de la naissance de :

JEANJEAN Logan, né le 18 janvier 2025 à Béziers,
CAPRON Margot, née le 29 janvier 2025 à Béziers,
GUYOT Livio, né le 22 février 2025 à Béziers,
SIEGLER RUIZ AYON Maë, né le 05 mars 2025 à Béziers,
BOISSIÈRE Basile Léon Roland, né le 28 mars 2025 à Béziers,

De l'union de :

PETIT Nicolas et SOUQUE Nancy, célébrée le 30 janvier 2025,
DELTRAN Robert et FERRIER Magali, célébrée le 15 mars 2025,
RIVIERE Frédéric et SALVI Nadia, célébrée le 5 avril 2025,

Et le regret de faire part du décès de :

BONNAFOUS Josette, décédée le 18 janvier 2025 à Montpellier,
PERROT Claude, décédé le 25 janvier 2025 à Béziers,
TENA Elisabeth, décédée le 8 février 2025 à Roujan,
CASAS Salvador, décédé le 12 mars 2025 à Roujan,
HÉRAIL Lucienne, décédée le 30 mars 2025 à Bédarieux.